

gue étrangère, le temps considérable qu'il faut sacrifier pour cela, et l'étude continuelle, nécessaire ensuite, pour ne pas l'oublier. De plus la brièveté de la vie, la nécessité de se livrer à d'autres travaux beaucoup plus importants sont autant de raisons qui doivent exempter le médecin d'une telle étude. D'ailleurs la facilité avec laquelle on peut se procurer, presque aussitôt qu'ils paraissent, les écrits des divers auteurs, traduits dans notre langue maternelle, suffit pour nous convaincre que la connaissance de toutes ces langues, qui peut être si avantageuse pour d'autres, est presque nulle pour le médecin.

On dit encore, il est vrai, que si le niveau de la Profession Médicale baisse, ce n'est pas parce que le cours d'étude classique ou médical même exigé par la loi actuelle est insuffisant, mais tout simplement parce que les institutions enseignantes ne l'exigent pas de leurs élèves, et que le nouveau Bill remédie à ce mal, parcequ'il ôte aux Universités le privilège d'examiner les aspirants à l'étude et à la pratique de la médecine et qu'il le transmet au Conseil Général.

Il y a ici deux questions importantes, l'examen classique et l'examen médical. Voyons s'il est dans l'intérêt de la profession et du public que ce droit d'examen soit plutôt entre les mains du Conseil Général, que des Universités.

Prenons d'abord l'examen classique.

Pour ma part, je crois qu'il est absolument nécessaire que le Conseil Général ait seul le droit d'examiner les élèves, et de les admettre à l'étude de la médecine. C'est ce pouvoir qui donnera au conseil le contrôle sur les personnes qui veulent faire partie de notre corps ; qui lui donnera les moyens de faire observer les règlements qu'il pourra formuler. C'est la clef de la porte qui doit s'ouvrir devant les aspirants à l'étude de la médecine, et c'est le conseil qui doit la garder. Qu'un autre en effet la possède, c'est l'abandon de son droit ; c'est le premier pas vers les abus ; c'est un pouvoir érigé au-dessus de lui.

De sorte que ses règlements pourront facilement être élu-